

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-444

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SERPOLLET sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules ou engins à deux roues rue Larcher à l'occasion du terrassement sous-troitoir et de la réalisation de jonction pour l'Hotel Reine Mathilde de remblai et de la réalisation des réfections,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 10 juin 2025 au 17 juin 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules ou engins à deux roues,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation s'effectuera en alternée par feux le 10 juin 2025, le 11 juin de 2h à 4h et du 11 juin 2025 8h au 17 juin 2025 de tous les véhicules ou engins à deux roues :

- Rue Larcher , au droit des travaux.

Article 2 – Le stationnement sera interdit du 10 juin 2025 au 17 juin 2025 de tous les véhicules ou engins à deux roues :

- Sur les emplacements de stationnement situés entre le n°39 et le n°43 de la rue Larcher . .

Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SERPOLLET.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le deux juin deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENEC
Responsable du Centre Technique Municipal

